
Raul Hilberg explique maintenant le génocide par la télépathie!

par Robert Faurisson

Raul Hilberg, le plus prestigieux des auteurs qui défendent la thèse de l'extermination physique des juifs par les Allemands durant la seconde guerre mondiale, a commencé son enquête sur le sujet en 1948.

En 1961, soit au terme d'un travail d'une douzaine d'années, il a publié **The Destruction of the European Jews**. Dans cet ouvrage, il présente ce qu'il appelle "la destruction des juifs d'Europe" comme une vaste entreprise ordonnée par Hitler en personne qui donna, dit-il, deux ordres d'Hitler en ce sens; puis, diverses instances administratives, policières et militaires, en conformité avec ces ordres, coordonnèrent leurs efforts pour dûment préparer, organiser, contrôler et mener à bien cette vaste entreprise criminelle.

En 1976 paraît l'ouvrage du plus prestigieux des auteurs révisionnistes: **The Hoax of the Twentieth Century**, Arthur Robert Butz, qui enseigne dans une université proche de Chicago, y montre que la prétendue extermination des juifs constitue la mystification du XX^e siècle.

En 1978-1979, je publie dans **Le Monde** (29 décembre 1978 et 16 janvier 1979) deux textes où je démontre que les prétendues chambres à gaz nazies n'ont pas pu exister, et cela pour des raisons essentiellement physiques et chimiques. L'affaire fait quelque bruit. En France, Raymond Aron ;et François Furet annoncent la tenue d'un .i.colloque de la Sorbonne, 1982;international de spécialistes pour démontrer à la face du monde que l'extermination des juifs et les chambres à gaz nazies ont réellement existé. Parmi les spécialistes figurera R. Hilberg.

Peu avant le colloque, Guy Sitbon, correspondant permanent du **Nouvel Observateur** aux Etats-Unis, a un long entretien avec R. Hilberg ("Les Archives de l'horreur", 3-9 juillet 1982, p. 70-73, 75-77). Ce dernier tient des propos étonnants. Il en ressort essentiellement que, pour ce qui est de la destruction des juifs européens et des chambres à gaz nazies, on n'a pas vraiment de documents mais seulement des témoignages qui "concordent à peu près". Même si R. Hilberg maintient, bien entendu, sa thèse générale, ses explications sont radicalement différentes de celles qu'on lui connaissait jusqu'ici. Il est manifeste que la thèse révisionniste n'est pas pour rien dans ce changement. D'ailleurs, l'intéressé le concède, même si c'est du bout des lèvres, lorsqu'il déclare:

"Je dirai que, d'une certaine manière, Faurisson et d'autres, sans l'avoir voulu, nous ont rendu service. Ils ont soulevé des questions qui ont eu pour effet d'engager les historiens dans de nouvelles recherches. Ils ont obligé à rassembler davantage d'informations, à réexaminer les documents et à aller plus loin dans la compréhension de ce qui s'est passé (p. 71, A)."

Le colloque international prévu se tient à huis clos à la Sorbonne, du 29 juin au 2 juillet 1982. On attend la conférence de presse qui rendra compte des débats et des conclusions. C'est alors qu'à la surprise générale seuls Raymond Aron et François Furet se présentent pour déclarer, d'une part, que, "malgré les recherches les plus érudites", on n'a pu trouver aucun ordre d'Hitler pour l'extermination des juifs et, d'autre part, que poursuivre les révisionnistes en justice s'apparente à la chasse aux sorcières. PAS UN MOT N'EST PRONONCE SUR LES CHAMBRES A GAZ.

Sept mois plus tard, à New York, devant une assistance de près de deux mille sept cents personnes à l'Avery Fischer Hall, R. Hilberg résume sa nouvelle thèse: l'entière politique allemande de destruction physique des juifs s'explique par... la transmission de pensée. Puisqu'on ne trouve aucun document attestant de cette politique criminelle, c'est qu'il n'a existé aucun document de ce genre. Toute la machinerie bureaucratique allemande a, pendant des années, fonctionné à la transmission de pensée ou télépathie. Il déclare en propres termes:

"Mais ce qui commença en 1941 fut un processus de destruction sans plan préétabli, sans organisation centrale d'aucune agence. Il n'y eut pas de projet et il n'y eut pas de budget pour des mesures de destruction. [Ces mesures] furent prises étape par étape, une étape à chaque fois. C'est ainsi qu'apparut moins un plan mené à bien qu'une incroyable rencontre des esprits, une consensuelle transmission de pensée au sein d'une vaste bureaucratie (George DeWan, " The Holocaust in Perspective", **Newsday** (Long Island, NY), 23 février 1983, p. II-3)."

Notons ces derniers mots: "une incroyable rencontre des esprits, une consensuelle transmission de pensée au sein d'une vaste bureaucratie" (an incredible meeting of minds, a consensus-mind reading by a far-flung bureaucracy).

Le 16 janvier 1985, R. Hilberg a confirmé ces propos et cette explication au procès d'Ernst Zündel à Toronto. Il l'a fait sous serment lors de son contre-interrogatoire par l'avocat d'E. Zündel, Douglas Christie, que j'assistais (voy. la transcription du procès, p. 846-848).

Dans le courant de la même année 1985 paraît la nouvelle édition, "révisée et définitive", de son livre. Il n'y use pas de l'expression "consensus-mind reading" (consensuelle transmission de pensée ou télépathie) mais il écrit:

"En dernière analyse, la destruction des juifs ne fut pas tant accomplie par l'exécution des lois et des ordres que par suite d'un état d'esprit, d'une compréhension tacite, d'une consonance et d'une synchronisation (version française, **La Destruction des juifs d'Europe**, Fayard, 1988, p. 53)."

Il parle de "décisions prises par d'innombrables bureaucrates au sein d'une vaste machine administrative", sans "plan préétabli". Il évoque des "directives écrites non publiées", des "directives et autorisations orales", des "accords implicites et généralisés entre fonctionnaires, aboutissant à des décisions prises sans ordres précis ni explications". Il dit qu'il n'y a pas eu d'"agence unique", pas d'"organisme central chargé de diriger et coordonner à lui seul l'ensemble du processus". Il conclut que la destruction des juifs fut "l'oeuvre d'une très vaste machine administrative" et que "ne fut créé ni organisme spécial, ni budget particulier. Chacune des branches devait jouer dans le processus un rôle spécifique, et chacune trouver en elle-même les moyens d'y accomplir sa tâche " (**Ibidem**, p. 51, 53, 60).

Pour moi, c'est expliquer par l'opération du Saint Esprit ce qui aurait été une formidable entreprise criminelle aux proportions industrielles grâce, en particulier, à une arme (l'abattoir chimique à base d'insecticide) qui aurait été conçue et créée par un phénomène de génération spontanée.

Je refuse de croire à l'incroyable. Je refuse de croire à ce que R. Hilberg lui-même appelle " une incroyable rencontre des esprits". Je refuse de croire à la transmission de pensée ou télépathie de même qu'à l'opération du Saint Esprit et à la génération spontanée. Je récuse toute thèse historique, tout système d'explication historique, qui fait appel à de telles billevesées. R. Hilberg n'est pas un historien.

Le 23 novembre 1978, l'historien René Rémond me déclarait: "Pour ce qui est des chambres à gaz [nazies], je suis prêt à vous suivre; pour ce qui est du génocide, j'ai la conviction intime que le nazisme est en soi suffisamment pervers pour que ce génocide ait été dans ses intentions et dans ses actes, mais je reconnais que je n'ai pas de preuves scientifiques de ce génocide."

C'est bien le moins qu'on puisse dire, quand on se soucie de la vérité historique.

Ce texte a été affiché sur Internet à des fins purement éducatives, pour encourager la recherche, sur une base non-commerciale et pour une utilisation mesurée par le Secrétariat international de l'Association des Anciens Amateurs de Récits de Guerre et d'Holocauste (AAARGH). L'adresse électronique du Secrétariat est <[\[email protected\]](#)>. L'adresse postale est: PO Box 81475, Chicago, IL 60681-0475, USA.

Afficher un texte sur le Web équivaut à mettre un document sur le rayonnage d'une bibliothèque publique. Cela nous coûte un peu d'argent et de travail. Nous pensons que c'est le lecteur volontaire qui en profite et nous le supposons capable de penser par lui-même. Un lecteur qui va chercher un document sur le Web le fait toujours à ses risques et périls. Quant à l'auteur, il n'y a pas lieu de supposer qu'il partage la responsabilité des autres textes consultables sur ce site. En raison des lois qui instituent une censure spécifique dans certains pays (Allemagne, France, Israël, Suisse, Canada, et d'autres), nous ne demandons pas l'agrément des auteurs qui y vivent car ils ne sont pas libres de consentir.

Nous nous plaçons sous la protection de l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'homme, qui stipule:
ARTICLE 19 <Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit>
Déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU à Paris, le 10 décembre 1948.

[\[email protected\]](#)

| [Accueil général](#) | [Aller à l'archive Faurisson](#) |

L'adresse électronique de ce document est:

<http://aaargh-international.org/fran/archFaur/1986-1990/RF880901.html>